

Groupe de l'opposition municipale

Deux points importants du projet de loi de finances 2010 qui va être adopté par le Parlement suscitent de vives inquiétudes chez les élus, toutes tendances confondues : la suppression de la taxe professionnelle et la réforme des collectivités territoriales.

La réforme de la taxe professionnelle a été voulue par le Président de la République pour alléger les charges des entreprises, y compris de celles qui n'en avaient nul besoin comme les banques, les compagnies d'assurance ou la grande distribution. Cette réforme représentera pour notre commune une perte de près de 4 Millions d'€, soit 27 % du produit fiscal.

Aux Clayes, depuis plusieurs années, les recettes diminuent, alors que les dépenses ne cessent de croître. En 2009, la majorité municipale a, malgré ses engagements, augmenté les impôts de plus de 10 % pour équilibrer le budget de la ville. Comment financera-t-elle tous les équipements prévus avec 4 M€ en moins par an ?

Le gouvernement s'est engagé à compenser la perte de recettes pour les communes, mais pourra-t-il tenir cette promesse vu l'état catastrophique des finances publiques ? La réforme conduira soit à de nouvelles hausses d'impôts, soit à un affaiblissement des services publics locaux : services scolaires, petite enfance, aides sociales pour les familles, les personnes âgées...

Elle risque même de conduire aux deux : plus d'impôts et moins de services.

Une commune qui accueille une entreprise doit réaliser les infrastructures nécessaires à son développement (routes, assainissement, etc...). Pourquoi, ne percevant aucune recette en contrepartie, serait-elle volontaire pour en accueillir maintenant ? Il est à craindre que la suppression de la taxe professionnelle n'ait le même effet que la baisse de la TVA pour la restauration : pas d'embauche et aggravation du déficit de l'Etat.

Second sujet d'inquiétude : la réforme des collectivités territoriales, qui remet en cause les lois de décentralisation.

Le département des Yvelines, bien que cela ne soit pas de sa compétence, a aidé notre commune à financer des tableaux numériques interactifs pour nos écoles. La région Ile de France, bien que cela ne soit pas de sa compétence, a participé au financement de l'espace P Noiret. Avec ce projet de loi, ces financements ne seront plus possibles. Où les communes trouveront-elles les financements pour ces équipements ?

Le gouvernement semble avoir oublié que les collectivités locales réalisent plus de 70 % de l'investissement public.

Mme F Bolle ; Mme MF Guerard ; Mme H Joary ; Mme C Vervin ; M M Besmier ; M T Cavatorta ; M JM Gourdon (Conseiller Général) ; M N Hue.

Groupe Majoritaire

Plus que tout autre message, le groupe M en ce mois de janvier, souhaite simplement aux Clétiens tous ses vœux de bonne année.

Que 2010 apporte à tous, petits et grands, satisfaction et instants de joie et que notre nombre de projets aboutisse dans l'intérêt du plus grand nombre.

Avec toute notre Fidélité